

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE OUISTREHAM

**EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 12 FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 12 février à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 février, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Paul BESOMBES, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Amélie NAUDOT, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Christophe NOURRY, Emmanuel TISON, Isabelle VILLEY DESMESERETS, Nicolas FRENOD, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Sabine MIRALLES (P. Mme MÜLLER de SCHONGOR), Sophie POLEYN (Mme LECHEVALLIER), Christophe GSELL.

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

Assemblées et intercommunalité :

GESTION DES ELUS – RENOUELEMENT DE MANDATS SPECIAUX PERMANENTS AU MAIRE

DEL20240218_04

Présents : 26

Pouvoirs : 2

Abstentions : 8

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre :

Rapporteur : M. Pujol - VU en C° finances du 08/02/2024

Le Maire sollicite l'octroi de plusieurs mandats spéciaux permanents (MSP) pour lui permettre – ainsi qu'à son représentant - le remboursement des frais qu'il pourrait engager pour le bon déroulement de ses missions (consolidation et stimulation des jumelages, réunions des associations/organismes auxquelles la commune adhère).

Entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité, avec 8 abstentions¹, l'octroi au maire ou à son représentant, des mandats spéciaux permanents (MSP) suivants :

- ✓ **Mandat spécial permanent pour l'initiation, la consolidation et la stimulation des jumelages et partenariats de la commune** (les jumelages concernent les communes de Braine l'Alleud, Angmering, Lohr Am Main, Rosslare et Gela) ;
- ✓ **Mandat spécial permanent pour se rendre aux réunions et invitations des associations auxquelles la commune adhère**, et notamment (*cette liste est susceptible d'évoluer dans le cas de nouvelles adhésions*) :
 - AFCCRE
 - APVF
 - ANETT
 - Commune des Chemins du Mont-Saint-Michel
 - UAMC - Union amicale des Maires du Calvados
 - Route des Abbayes Normandes
- ✓ **Mandat spécial permanent pour les visites, déplacements et accueils dans le cadre des parrainages de la commune**, et notamment (*cette liste est à titre d'information et non exhaustive, susceptible d'évoluer dans le cas de nouveaux parrainages*) :
 - Association des Villes Marraines
 - Ville Marraïne du Commando Kieffer
- ✓ **Mandat spécial permanent pour les remises de prix dans le cadre des labellisations de la commune**, et notamment (*cette liste est susceptible d'évoluer dans le cas de nouvelles labellisations*) :

¹ MM Chauvois, Meslé, Tison, Frenod, Nourry et Besombes, ainsi que Mmes Segaud Castex et Naudot s'abstiennent.

- Villes actives et sportives
 - Villes et Villages fleuris
 - Territoires engagés pour la nature
- ✓ Mandat spécial permanent pour se rendre aux réunions et invitations des structures auxquelles la commune adhère dans le cadre des **politiques culturelles et touristiques de défense et de promotion du patrimoine local et du territoire régional** (*cette liste est susceptible d'évoluer dans le cas de nouvelles adhésions*) :
- Préfiguration de la gouvernance des "plages du débarquement"
 - Comité du Débarquement
 - Fondation du Patrimoine
- ✓ Mandat spécial permanent pour se rendre aux réunions et invitations de la Ligue contre le Cancer

A noter que ces mandats dits « permanents » sont limités à une année.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE

Romain BAILL



Affichée le
Certifiée exécutoire le